

AFFAIRE UNIQUE

ACCORD sur le PROJET d'ASSAINISSEMENT de la VILLE DE SAINT-DENIS

LE MAIRE. - Mes chers collègues, l'Administration Supérieure m'a demandé de vous réunir d'urgence et de soumettre à votre examen le projet de délibération dont je vais vous donner lecture dans quelques instants, notre avis devant lui être donné le 16 courant au plus tard.

Il s'agit en la circonstance du projet d'assainissement de la Capitale dont on parle depuis quelques années.

Ce travail très important puisqu'il comporte l'aménagement d'un double réseau d'égouts, eaux pluviales et eaux usées, couvrira toute la zone urbaine de St-Denis et une zone d'extension au Sud de la Ville. Il exigera une dépense de l'ordre de 900 millions CFA.

Dès la réception du dossier, je l'ai remis à MM. GIGANT et GALLARD pour étude et avis, l'urgence ne m'ayant pas permis de convoquer tous les membres de la Commission du Budget.

Je passe donc la parole à notre Rapporteur M. GIGANT qui nous donnera tous les éclaircissements utiles.

Cependant, au cas où des renseignements complémentaires et surtout techniques vous seraient nécessaires, j'ai prié M. CHAFFARDON, Ingénieur des Ponts et Chaussées qui a participé à l'étude du projet dont il s'agit, de bien vouloir assister à cette réunion. Il est présent et pourra répondre aux questions que vous voudrez bien lui poser.

La parole est alors donnée à M. GIGANT Rapporteur qui expose les grandes lignes du projet et demande son adoption.

LE MAIRE. - Je vous soumetts maintenant le projet de délibération que nous devons prendre .

Le Maire informe le Conseil de l'intention de M. le Préfet de transmettre à Paris un certain nombre de dossiers de projets susceptibles d'être financés par le Fonds de Développement des Pays et Territoires d'Outre-Mer de la Communauté Economique Européenne.

Parmi ces projets, figure celui de l'Assainissement de Saint-Denis dont le dossier est communiqué aux membres du Conseil Municipal.

L'objet des travaux envisagés est l'aménagement d'un double réseau d'égouts, eaux pluviales et eaux usées, ce réseau couvre toute la zone urbaine de Saint-Denis et une zone d'extension au Sud de la Ville .

Le coût de l'opération s'élève à 870 millions C.F.A. que l'on peut porter à 900 millions pour tenir compte des augmentations qui pourraient intervenir d'ici l'ouverture du chantier également en cours de travaux.

Du point de vue technique une tranche autonome de travaux de 200 millions C.F.A. est possible. Elle comprendrait la construction de collecteurs de quelques canalisations, de l'installation de dilacération et d'une usine élévatoire. Par contre, cette première tranche ne permettrait pas de raccordements d'immeubles. De plus le financement des travaux restant à réaliser soit 700 millions C.F.A. ne serait pas assuré.

Le Maire précise au Conseil qu'il lui appartient de donner explicitement son accord au ~~premier~~ projet entier ou ^à tranche de travaux et de prendre l'engagement d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des installations.

Après discussion et examen ~~du~~ ^{du} dossier, l'Assemblée à l'unanimité

Adopte le projet

Donne son accord à son exécution d'ensemble projet entier ou tranche de travaux et à son financement intégral par le fonds de développement

Prend l'engagement d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des installations

Donne tous pouvoirs au Maire pour mener cette opération à bonne fin.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée et la session close, à 18 heures.

Le Secrétaire

Le 1er Adjt ffons de Maire

Les Membres:

[Handwritten signatures and scribbles covering the names of the Secretary, the 1st Deputy Mayor, and the Members.]